

Séance du Conseil Municipal

en date du

28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer

Absentes excusées : Mme BAJARD Brigitte, Mme THEVENET Aurélie

Secrétaire de séance : M. SIMON Pascal

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ SIEL

Jean-François DEMURGER revient sur l'augmentation du coût de l'énergie en 2023. Il indique que la commune va opter pour le Tarif Réglementé de Vente (TRV), qui permet de bénéficier du bouclier tarifaire et de limiter à la hausse à 6 % sur la consommation d'électricité des bâtiments communaux. En revanche, concernant l'éclairage public, la hausse est estimée entre 25 et 30 %. Suite aux informations contradictoires du SIEL en début d'année, il s'avère que la commune sera finalement impactée par la hausse du prix de l'énergie au même titre que les autres membres du groupement bien qu'elle avait fait le choix de recourir exclusivement à l'énergie verte, les coûts étant mutualisés entre les membres du groupement.

Par ailleurs, il rappelle que le bilan énergétique des bâtiments communaux avait fait apparaître que l'école était particulièrement énergivore et indique que la commune a été retenue par le SIEL pour bénéficier gratuitement d'un audit énergétique sur ce bâtiment. Cet audit apportera des propositions de travaux pour diminuer la consommation d'énergie de l'école publique.

René VALORGE rappelle que le Conseil Municipal s'était positionné pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds Vert pour le projet de remplacement des luminaires d'éclairage public par des Leds. Il précise que compte tenu du nombre importants de dossiers et des crédits disponibles, le taux de financement sera probablement assez faible, et qu'en conséquence il conviendra sans doute de prévoir l'investissement sur plusieurs exercices budgétaires.

➤ Les Gargantextes

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des Gargantextes.

Elle indique que les représentations 2022 ont représenté 1270 entrées et que les bénéfices ont été reversés à l'EHPAD de Chauffailles, au Secours Populaire et au Téléthon. Une nouvelle pièce est prévue pour cette fin d'année.

Elle informe également le Conseil Municipal de la modification de la composition du bureau avec l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle trésorière.

➤ *Amicale Laïque*

Béatrice FARABET relate l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque. Elle indique que cette association qui compte 63 licenciés est dans une bonne dynamique et a intégré la section Boules du Cercle. Les finances de l'association sont saines malgré une dépense importante liée au remplacement de la chaudière.

➤ *MJC*

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé au CA de la MJC au cours duquel a été fait un bilan des dernières vacances qui ont connu une fréquentation en hausse.

Concernant les projets de l'association dans l'animation du village, une marche écocitoyenne sera organisée le 23 avril et une fête est prévue le 8 juillet à l'occasion des 20 ans de la MJC avec notamment un spectacle et une soirée dansante.

➤ *Bibliothèque*

Béatrice FARABET fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des Amis de la Bibliothèque. Elle fait part des remerciements de l'association pour la mise à disposition des locaux et la subvention accordée et indique que la gratuité de l'adhésion est maintenant effective.

Elle précise qu'une coordinatrice intercommunale va être nommée prochainement pour apporter un appui aux bénévoles de toutes les bibliothèques communales.

➤ *Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)*

Céline DECHAVANNE fait un compte-rendu de la réunion concernant le PCAET.

Concernant le volet mobilité et vélo, il a été proposé que l'aide à l'achat de vélos allouée par la Communauté de Communes soit poursuivie par une aide à la réparation de vélos et qu'une bourse aux vélos d'occasion soit organisée. Une aide aux changements de mobilité pourrait être envisagée comme c'est déjà le cas dans certaines entreprises.

Il a également été proposé de mettre en place une aide aux particuliers pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie et un point sur les différents projets photovoltaïques en cours sur le territoire a été réalisé.

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

David BALTHAZARD relate la dernière réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers lors de laquelle a été fait le bilan des déchets collectés en 2022 qui fait apparaître une diminution du tonnage des ordures ménagères. Il précise qu'au niveau des déchetteries, les déchets verts représentent 25 % des apports, suivis des gravats et de la terre.

Concernant les actions de communication, il indique que 2200 élèves vont être sensibilisés cette année au tri sélectif et rappelle les ateliers Stop déchets qui rencontrent un vrai succès.

Une présentation de la refonte de la Redevance Générale Incitative a été faite. Ce projet de refonte a été validé par le Comité Consultatif et sera soumis au vote du Conseil Communautaire.

II. REHABILITATION DU PÔLE SPORTIF

René VALORGE indique au Conseil Municipal qu'un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 Terrains de Sport.

Il précise que la consultation des entreprises est en cours et que le marché devrait être attribué en avril pour un démarrage des travaux prévu le 11 juin prochain.

III. LOTISSEMENT COMMUNAL « LA ROUSSE » :

➤ *Proposition de contrat de maîtrise d'œuvre*

René VALORGE présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre transmise par le bureau d'études Réalités pour les travaux de création du lotissement communal. Il rappelle que le permis d'aménager est en cours de préparation par le Cabinet Réalités qui a déjà réalisé l'étude de faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Réalités pour la réalisation des travaux qui s'élève à 6 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, soit 15 000 € HT, auquel s'ajoute 2 200 € pour la préparation du permis d'aménager, soit un total de 17 200 € HT.

René VALORGE rappelle également que des échanges fonciers préalables au projet ont été envisagées. Le conseil municipal considère qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir pour les besoins du projet des acquisitions de bandes foncières auprès du Cercle Catholique riverain.

IV. REFLEXION SUR LE REAMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement des cours d'école afin de les rendre mieux adaptées aux changements climatiques.

Elle indique qu'une réunion a eu lieu avec les enseignants afin de faire le point sur les différents besoins et les contraintes.

Il s'avère qu'avant de préparer une consultation des entreprises, il convient de définir précisément le projet. Pour cela, elle propose de faire appel à un bureau d'étude paysager. Elle détaille la proposition de l'entreprise Chartier Paysages pour la réalisation de cette étude et la préparation du cahier des charges.

L'objectif de cette étude est de pouvoir élaborer le projet d'ici la fin de l'année afin de solliciter des subventions pour sa réalisation.

Elle présente également des exemples de réalisation et indique que ce projet devra être préparé en concertation avec les enseignants et le personnel concerné.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise Chartier Paysage pour la conception du projet et la préparation du cahier des charges de consultation des entreprises tel que présenté.

V. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION :

➤ *Proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la station d'épuration menée en parallèle de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement s'est terminée fin 2022.

Il indique qu'il conviendra de choisir un maître d'œuvre pour ce projet pour pouvoir déposer les demandes de financement. Afin de préparer le marché de maîtrise d'œuvre et d'être accompagné dans le choix du maître d'œuvre il propose de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour cela, il présente la proposition du Cabinet Secundo qui a déjà réalisé l'étude de faisabilité et connaît bien le projet.

Le Conseil Municipal approuvé le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre et accepte la proposition du Cabinet Secundo d'un montant de 3 040 € HT.

VI. RESTRUCTURATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

David BALTHAZARD rappelle au Conseil Municipal que Charlieu-Belmont Communauté mène actuellement un programme de renouvellement et de restructuration des colonnes de points d'apport volontaire et précise qu'il est nécessaire de rationaliser les PAV sur chaque commune.

Il apparaît que la commune dispose d'un nombre important de PAV, en comparaison avec d'autres communes de taille équivalente ou supérieure, dont certains sont situés à proximité les uns des autres. Il précise également que certains points ne sont pas très fonctionnels pour les accès des véhicules d'enlèvement

Après étude des relevés de chaque PAV, il s'avère que celui situé Route de Chauffailles est peu fréquenté. Par ailleurs, le PAV situé Place du Charbonnier est à proximité immédiate de celui de René Cassin, ce qui pose la question de sa nécessité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir et de conforter les PAV situés aux emplacements suivants : Les Avaizes, Zone d'Activités des Pierres Jaunes, René Cassin, La Cure.

Les colonnes de ces PAV seront remplacées courant mai avec une augmentation de leur capacité et une mise aux normes de l'accessibilité.

VII. ROC 42

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal que le SIEL propose le déploiement d'un réseau d'objets connectés nommé ROC42. Il précise qu'il s'agit d'un réseau radio bas débit départemental permettant des usages connectés au travers de l'utilisation de capteurs. Ces capteurs permettent par exemple de mesurer la qualité de l'air intérieur, suivre la consommation électrique, ou encore de modifier l'éclairage à distance (horloge astronomique connectée).

Or, il rappelle que le SIEL projette de remplacer gratuitement les horloges astronomiques d'éclairage public par de nouvelles horloges connectées. Afin de permettre le fonctionnement de ces armoires connectées, il convient d'accepter le déploiement du réseau ROC42 avec l'installation d'un relais sur un bâtiment public, à savoir le clocher de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le déploiement du réseau ROC42 sur la commune et l'installation d'un relais sur le clocher de l'église par le SIEL.

VIII. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2023, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2023 à hauteur de 30 000 € pour le budget communal et de 5 000 € pour le budget assainissement.

IX. FRICHE CENTRE BOURG : POINT SUR L'AVANCEE DU DOSSIER

Céline DECHAVANNE fait un point sur l'avancée du projet de requalification de la friche du centre-bourg et indique qu'une réunion a eu lieu avec EPORA afin de définir le cahier des charges de restitution de la plateforme.

Elle indique qu'au cours des travaux de dépollution, un puit d'environ 5 mètres de diamètre et 9 mètres de profondeur a été découvert. Celui-ci va être conservé et sécurisé pour éventuellement servir d'approvisionnement en eau.

Elle précise que les derniers travaux devraient être réalisés entre septembre et décembre 2023, pour une restitution de la plateforme prévue début 2024.

X. QUESTIONS DIVERSES

➤ Participation aux frais de fonctionnement du RASED

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) intervient auprès des élèves en difficultés dans les écoles publiques du secteur de Charlieu.

Il indique que le salaire du personnel du RASED est pris en charge par l'éducation nationale, mais que les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas financés. Il fait part de la proposition de l'Inspection d'Académie d'une participation annuelle des communes du secteur de Charlieu à hauteur de 1 € par élève scolarisé dans chaque école publique, afin de permettre le bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du RASED du secteur de Charlieu à hauteur de 1€ par élève scolarisé à l'école publique.

➤ Criterium du Dauphiné

René VALORGE informe le Conseil Municipal que la commune sera traversée le mercredi 7 juin 2023 par la course cycliste du Criterium du Dauphiné qui attire de nombreux spectateurs.

A cette occasion, il propose aux conseillers municipaux de réfléchir à des actions pour mettre en valeur et animer le village, en lien avec les associations volontaires.

➤ Bulletin municipal

Mercedes CARRENO indique que le Bulletin Municipal 2023 sera livré cette fin de semaine pour une distribution par les élus le plus rapidement possible.

Le Maire,
René VALORGE